

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1442

présenté par

M. Taite, M. Brigand, M. Ray, M. Descoeur, M. Dubois, Mme Valentin et M. Habert-Dassault

ARTICLE 1ER SEXIES

I. – À la première phrase, après le mot :

« soins »

insérer les mots :

« palliatifs et ».

II. – En conséquence, à la deuxième phrase, supprimer les mots :

« d’accompagnement, notamment en soins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les soins palliatifs doivent rester la priorité.

Aujourd'hui, 70% des Français n'y ont pas accès et c'est cela qui est indigne. On sait que la souffrance et le sentiment d'abandon conduisent à des demandes de suicides et que les avis changent en fonction de la prise en charge de la douleur. On ne peut pas abandonner la grande majorité des Français à leur souffrance et leur proposer par défaut un accompagnement vers le suicide.